

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 JUIN 2018

Objet

**Association VRAC –
Subvention 2018.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

Absents :

**M. BELLOC
Mme CAGNIN**

Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association VRAC qui vise à lutter contre les inégalités, en terme de consommation, en rendant accessible des produits de qualité au plus grand nombre.

Elle s'intègre depuis 2018 à l'ensemble des partenaires œuvrant sur le quartier Dravemont dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

VRAC accompagne les habitants des quartiers prioritaires dans l'organisation de groupements d'achats bénévoles en ne faisant pas de marge sur les produits. En ce sens, elle achète de grandes quantités de produits directement aux producteurs, en limitant les emballages superflus. Grâce à l'implication de tous, les groupements d'achat permettent de proposer de bons produits à des prix accessibles.

Tous ces produits font l'objet d'un conditionnement avec un sigle "V" et le passage du VRAC au détail se fait avec les habitants et avec un contenant.

Cette action a pour objectif de limiter également le suremballage.

- L'adhésion annuelle : 3€
- Adhésion VRAC SOLIDAIRE : 10€

De par l'intérêt de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'engagement de l'association VRAC dans le cadre du Contrat de Ville 2018 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 14 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 € à l'Association VRAC pour l'année 2018.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 , chapitre 65, article 6574- fonction 824.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018
Le Maire,

